



Ville de Saint
Aubin d'Aubigné

DEMANDE D'EMPRUNT DE MATERIEL

- Cette demande d'emprunt du matériel devra impérativement être retournée en Mairie le plus rapidement possible et, au plus tard, une quinzaine de jours avant votre manifestation.
- Elle vous sera retournée complétée.
ATTENTION : LA RESERVATION DES SALLES EST A FAIRE DIRECTEMENT EN MAIRIE

Association : _____

Date de la manifestation : _____

Lieu(x) de la manifestation : _____

Nom du responsable : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Date du dépôt de cette demande : _____

Désignation	Nombre	Date de mise à disposition du matériel	Date de retrait du matériel	Lieu	Suite donnée (Réservé à la Mairie)
Barrières					
Grilles d'exposition					
Tables sur tréteaux					
Chaises					
Panneaux électoraux					
Conteneurs poubelles					
Tapis de protection du sol (pour la salle de tennis)					
Divers					

Nom du demandeur

Signature du demandeur